

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018

Convocation le 24 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf octobre à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire de Les Arques.

Étaient présents : Jérôme Bonafous, Roger Bourhoven, Élisabeth Bousquet, Dominique Colombo, Fabrice De Nardi, Sylvia Goulding, Daniel Hobmaier.

Étaient absents : Frédérique Boret qui donne procuration à Daniel Hobmaier, Sylvia Jouhanneau, Fabrice Redoules et Rémy Soullignac.

Secrétaire de séance : Élisabeth Bousquet.

CONVENTION AVEC LA PRÉFECTURE POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES
AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal la possibilité de télétransmettre les actes soumis au contrôle de légalité. Il précise qu'une convention est proposée par la préfecture et permettrait d'aller en ce sens et qu'une délibération serait nécessaire.

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés,

-d'**APPROUVER** la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État;

-d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur de la Commune de Les Arques, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Les Arques, le 29/10/2018
Le Maire,
Jérôme Bonafous

Fait et délibéré
en séance publique, le jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 05/11 /2018
Le Maire,
Jérôme Bonafous